



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

• 44^e LÉGISLATURE

• VOLUME 153

• NUMÉRO 10

PROJET DE LOI CONCERNANT LA DÉCLARATION SUR LE RÔLE ESSENTIEL DES ARTISTES ET DE L'EXPRESSION CRÉATRICE AU CANADA

DEUXIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Discours de
l'honorable Patricia Bovey

Le jeudi 9 décembre 2021

LE SÉNAT

Le jeudi 9 décembre 2021

[Traduction]

PROJET DE LOI CONCERNANT LA DÉCLARATION SUR LE RÔLE ESSENTIEL DES ARTISTES ET DE L'EXPRESSION CRÉATRICE AU CANADA

DEUXIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Patricia Bovey propose que le projet de loi S-208, Loi concernant la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada, soit lu pour la deuxième fois.

— Honorables sénateurs, je m'adresse à vous depuis le territoire non cédé du peuple algonquin et, en tant que Manitobaine, je vis sur le territoire du Traité n° 1, qui n'a pas encore été respecté, soit les terres traditionnelles des Anishinabes, des Ojibwés, des Cris, des Oji-Cris, des Dénés et des Dakotas et le berceau de la nation métisse.

Comme le savent tous les agriculteurs et les chimistes, le sens premier du mot culture est celui de « préparation à la croissance ». Or, dans nos collectivités, les gens sont en croissance.

Ce sont là les mots de Mavor Moore, éminent dramaturge canadien et ancien président du Conseil des arts du Canada, tirés de l'introduction du manuel de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique sur l'élaboration de la politique civile dans les arts, intitulé *Creative Connections: Arts and Culture in British Columbia Communities*. La véracité de sa déclaration ajoute à la substance de l'observation de Ralston Paul : « La culture est le moteur de toute société épanouie. »

La déclaration concernant le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice que je présente au Sénat aujourd'hui donne suite à ces déclarations. Dans son préambule, on reconnaît « le rôle capital des artistes et des arts dans toutes les sphères de la société canadienne » et on y souligne :

[...] la nécessité de respecter et de promouvoir le rôle des artistes et des arts, de sorte que les fruits de l'expression artistique profitent équitablement à tous les Canadiens et résidents canadiens [...]

De plus, le préambule précise ceci :

[...] toute mesure visant à mettre en œuvre la Déclaration au Canada doit prendre en compte la diversité des peuples autochtones et, en particulier, les diverses identités, cultures, langues, coutumes et pratiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de même que la diversité des relations à la terre et des savoirs autochtones, auxquels donnent expression de riches traditions artistiques [...]

Au cours de la dernière année, j'ai consulté plus de 600 artistes et travailleurs du domaine des arts, individuellement ou en groupes de discussion. Les participants à ces consultations représentaient toutes les régions du Canada, toutes les disciplines créatives, tous les âges et toutes les communautés qui composent notre diversité. Les réponses et les commentaires récoltés ont été très positifs et enrichissants. Les discussions se sont déroulées dans les deux langues officielles et elles ont été très stimulantes et riches. Il ne

fait aucun doute que les suggestions des participants ont amélioré le document. La création artistique et les processus créatifs sont essentiels pour notre société. Le Canada est très choyé de pouvoir compter sur l'engagement et les talents des artistes, la beauté de leurs créations, le dévouement des travailleurs du domaine des arts et la passion du public. Je remercie toutes les personnes qui ont participé aux discussions pour leur candeur, leur détermination et le courage de leur esprit créatif dans le cadre de ce processus mené à l'échelle nationale. Les conversations qui s'y sont déroulées ont été une véritable source d'inspiration.

J'aimerais aussi remercier mes collègues répartis dans tous les groupes du Sénat pour leur appui et leur intérêt à l'égard de cette initiative. Vous avez été nombreux à m'avoir prodigué des conseils et suggéré des personnes avec qui communiquer. C'est ce que j'ai fait. Je peux affirmer que votre apport à la préparation de la déclaration a été très apprécié et que cette dernière tient compte de la vaste gamme des opinions entendues. Je suis très heureuse de pouvoir enfin vous la présenter.

[Français]

Les arts, langue universelle, sont bel et bien un levier de changement social et culturel. Ils reflètent la société et se penchent sur de multiples problèmes. Les arts et la culture sont au cœur de toutes les communautés et diversités, définissant l'esprit du lieu, l'humanité individuelle et sociétale; ils sont porteurs par nature et incarnent l'inclusion sociale, la cohésion sociétale ainsi que nos racines et expériences historiques.

[Traduction]

Un des participants à ces riches groupes de discussion a déclaré, à juste titre, que le pouvoir des arts est de plus en plus reconnu comme un principe fondamental non négociable de notre identité.

Chers collègues, les arts sont holistiques. Je veux que tous les Canadiens réalisent et respectent la contribution essentielle de l'expression créative à tous les aspects de la société.

Bill Ivey, ancien président du National Endowment for the Arts aux États-Unis, a parlé de trois catégories de comportements humains et a dit que la vie expressive est une catégorie de comportements humains, au même titre que la vie professionnelle et la vie familiale. En outre, les recherches scientifiques, médicales et sociales nationales et internationales ont toutes prouvé que l'acte de participation à l'esprit créatif est essentiel à la croissance humaine et sociétale.

C'est donc à des fins sociétales et individuelles que je présente la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada.

Pourquoi, me demanderez-vous? Pourquoi maintenant? Qui sont touchés par la déclaration et quels sont ses objectifs?

[Français]

Chacun des nombreux groupes de discussion a souligné, sans équivoque, avec passion et réalisme, que les arts donnent un sens et un but à la qualité de vie, laquelle était au cœur de bon nombre de nos récentes discussions au Sénat au sujet de la COVID-19 et de l'aide médicale à mourir.

[Traduction]

Les participants ont qualifié plusieurs jalons importants dans le développement des arts au Canada de points de référence fondamentaux. Je crois que l'un des plus importants — imaginez-vous — était la conférence de Kingston de 1941, la toute première rencontre nationale des artistes et des amateurs d'art. Les participants ont reçu des fonds de voyage offerts par la Carnegie Corporation des États-Unis pour leur permettre de venir à Kingston en train en provenance de l'Est et de l'Ouest. La plupart se rencontraient pour la première fois.

Leurs conclusions ont mené à la Commission Massey de 1949, qui portait sur les arts et qui, après de vastes consultations nationales, a présenté un rapport en 1951. La commission a conclu qu'il fallait créer le Conseil des arts du Canada, une recommandation formulée en 1951 qui a finalement été mise en œuvre en 1957, seulement 10 ans avant le centenaire du Canada.

Les célébrations du centenaire ont mis en valeur toutes les disciplines artistiques comme jamais auparavant. Les limites de l'expression créatrice ont été repoussées, et de nouvelles expériences ont conduit à de tout nouveaux modes d'expression. Conjuguée à une nouvelle facilité de déplacement et à des technologies novatrices, cette époque était effervescente et passionnante — beaucoup d'entre nous s'en souviennent —, et les normes sociales évoluaient de multiples façons.

Les années 1980 ont été marquées par un certain nombre de groupes de travail sur les arts, notamment le comité Applebaum-Hébert. D'autres commissions fédérales ont étudié des éléments précis du milieu des arts, leur incidence et leurs besoins.

Plus récemment, la Commission de vérité et réconciliation et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ont énoncé des mesures culturelles cruciales. Sans compréhension culturelle, la réconciliation est impossible.

J'ai déjà parlé ici de l'importance des arts dans la mise en œuvre des recommandations et l'atteinte des résultats finaux de ces deux commissions. Je suis heureuse que, d'une modeste façon, le travail du Groupe de travail consultatif sur la collection de biens patrimoniaux et d'œuvres d'art du Sénat ait pris quelques mesures de « RéconciliAction » : les œuvres qui étaient dans la Salle des peuples autochtones ont été remises en place, élargissant ainsi la représentation à l'échelle du Canada; et le premier musée au Sénat, où on peut voir des œuvres d'art inuit prêtées par le Musée des beaux-arts de Winnipeg et le Nunavut, est situé dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada. Les œuvres qu'on peut y voir représentent des collectivités de partout dans l'Arctique. Je peux vous assurer que d'autres initiatives suivront.

[Français]

Le Canada doit accueillir le changement et les réalités sociétales. De nombreuses personnes de tous les horizons ont exprimé le besoin très réel, pour la société dans son ensemble, d'accepter les questions de décolonisation et d'y donner suite, d'assurer la démocratie culturelle et de corriger le récit de l'histoire canadienne pour y inclure les Autochtones, les Noirs et les histoires diverses. Le mot « excellence » dans le domaine des arts doit également être examiné en tant que critère de soutien des artistes. Qu'est-ce que le mot signifie, selon les définitions de qui? Je prétends que l'excellence n'est pas en noir et blanc, mais varie selon les cultures. De plus, le processus créatif, et pas seulement le produit créatif, est important et doit être reconnu.

Alors, comment créons-nous une « agence » artistique et culturelle dans toutes les régions du Canada? La mémoire et l'expression de l'honnêteté de notre passé et de notre présent sont essentielles. Les artistes font cela : ils racontent des histoires, visuellement, verbalement, en mouvement et en musique, des histoires qui remontent à ces terres vieilles de milliers d'années, et à celles d'aujourd'hui. Sans entendre, voir, absorber et respecter ces histoires, nous ne pouvons pas avancer comme nous le pourrions et comme nous le devrions. Il faut également veiller soigneusement à ne pas créer ou perpétuer des ghettos culturels de création.

[Traduction]

La perception que nous avons des arts doit changer et passer de l'état d'« amulette » à celui de « point d'ancrage ». J'espère que cette déclaration contribuera à équilibrer tous les besoins et les dimensions de la société et qu'elle deviendra le fondement de tous les cadres stratégiques artistiques et culturels, des droits intellectuels et économiques des artistes, des créateurs et des artisans tout en veillant à ce que tant le public que les praticiens aient accès aux espaces et aux lieux de création. Ma longue recherche qualitative, quantitative, sociétale, anecdotique et empirique confirme sans l'ombre d'un doute le rôle essentiel que les arts et la culture jouent dans l'analyse et la résolution des préoccupations de la société. Chers collègues, les faits sont très éloquentes.

Par exemple, les arts assurent des emplois au Canada, étant la troisième source d'emplois en importance au pays. Avant la COVID, le secteur des arts contribuait grandement au PIB du pays — comme je l'ai dit l'autre jour, pas autant à la suite de la COVID, mais néanmoins de façon substantielle.

Comme la dernière année l'a clairement démontré, les arts contribuent grandement à la santé physique et mentale et au bien-être des Canadiens. Les arts sont un élément essentiel de l'apprentissage, en particulier chez les écoliers et chez les jeunes — la musique peut faire des merveilles pour l'apprentissage des mathématiques. L'impact des arts dans la prévention de la criminalité est aussi bien connu. La capacité des arts à revitaliser les régions rurales et à sensibiliser les gens à la menace climatique a déjà été démontrée. D'ailleurs, la région des lacs expérimentaux de l'Institut international du développement durable dans le Nord-Ouest de l'Ontario — formée de 58 lacs vierges de la forêt boréale canadienne choisis dans le cadre d'un projet de recherche — s'est dotée d'un pan axé sur les arts.

L'institut offre des programmes d'artistes en résidence dans toutes les disciplines. Ce qu'on me dit, c'est que les résultats sont au-delà de toutes les attentes.

En outre, les arts et le patrimoine sont au cœur de l'industrie touristique canadienne. Les organismes du secteur des arts doivent être en bonne santé si nous voulons relancer l'économie touristique du pays et, évidemment, ces organismes ne peuvent survivre sans artistes et sans créateurs.

Honorables sénateurs, je m'inquiète du nombre d'artistes et de travailleurs du secteur des arts qui ont changé de domaine pendant la crise de la COVID — on parlerait de 12 % d'entre eux selon le rapport de Hill Stratégies du 24 février. Les inégalités en matière de soutien à l'emploi et de soutien financier auxquelles les artistes doivent faire face sont considérables. Il faut penser aux conditions de vie et à la sécurité économique et sanitaire post-pandémiques des artistes et des créateurs de tous les domaines et de toutes les sphères de l'économie des petits boulots du secteur de la création.

[Français]

Les réalités auxquelles le Canada fait face maintenant créent le moment le plus approprié pour cette Déclaration concernant les arts, les artistes et l'engagement culturel. Nous devons trouver des moyens de respecter les contributions importantes des arts. Qui n'a pas regardé des événements et des concerts virtuels ou ne s'est pas connecté à des visites virtuelles de musées d'art et de musées pendant cette période où nous vivons nos vies de façon isolée, sans les arts vivants?

Qui n'est pas ému et touché par les dons créatifs des artistes lorsque les communautés vivent des événements traumatisants? A ces moments-là, ce sont vers les arts et les artistes que nous nous tournons. Qui d'entre nous ne s'est pas intéressé aux problèmes de qualité de vie alors que nous étudions et approfondissons la question de l'aide médicale à mourir? Nous savons que les arts et la culture ont des effets stimulants, réconfortants et bénéfiques sur la santé.

[Traduction]

Pourtant, les arts et les artistes semblent encore être cloisonnés, considérés comme des activités de loisirs et perçus comme un privilège plutôt que comme des activités essentielles à la croissance des communautés, des gens et de la nation. Malheureusement, les arts ont été classés comme un élément du secteur bénévole, ce qui est probablement attribuable au fait qu'une grande partie de la main-d'œuvre dans ce domaine est bénévole. Cette classification ne tient pas compte adéquatement de la valeur du secteur. Pourquoi? C'est parce que ce secteur essentiel est mû par la passion et les idées d'artistes professionnels et de travailleurs des arts qui, à leur tour, assurent la contribution des bénévoles, des étudiants et des professionnels émergents à leur travail et à leurs visions.

Tout au long de ma carrière, j'ai travaillé en étroite collaboration avec des artistes professionnels et des travailleurs du milieu artistique de diverses communautés et à toutes les étapes de leur carrière. Je les remercie de leurs idées, de leurs vérités, des risques qu'ils prennent et de leur détermination inébranlable à poser des questions et à expérimenter. La déclaration a pour but d'honorer et de respecter les créateurs et les travailleurs des arts du Canada qui tissent des relations vraiment positives dans l'ensemble de la société. Elle vise à souligner cette compréhension globale du processus créatif aux fins de ce processus.

[Français]

Cette déclaration respecte les artistes praticiens, les travailleurs du domaine des arts et le public et permet de subvenir à leurs besoins, qu'ils soient autochtones, non autochtones, immigrants ou nés au Canada, dans toutes les régions du Canada. Elle honore la création, la présentation et la diffusion de leur travail, et appelle à un traitement juste et équitable des artistes dans leurs relations de travail et contractuelles, garantissant un niveau de vie de base, la protection du droit d'auteur, l'accès, et la liberté d'expression et d'association.

[Traduction]

Cette déclaration vise l'ensemble des artistes praticiens de toutes origines, pendant toute leur carrière, ainsi que les travailleurs du domaine des arts qui possèdent cette créativité et qui mobilisent les auditoires. Lors de récentes discussions, un professeur d'université m'a mise au défi de choisir trois œuvres symbolisant mes objectifs en tant que sénatrice. La tâche était difficile, mais j'ai arrêté mon choix.

La première œuvre est une sculpture intitulée *From Asessippi to Altona*. Réalisée par l'artiste winnipégois Don Proch en 2019, elle représente un silo. L'artiste lie les traditions du passé aux nouvelles réalités en montrant la prairie verdoyante, les anciennes et les nouvelles technologies et les menaces environnementales actuelles causées par les pluies acides.

La deuxième est aussi une sculpture, cette fois réalisée par l'artiste métisse Val Vint en 2020. Il s'agit d'une œuvre poignante intitulée *Education is the New Bison*. Installé à la Fourche de Winnipeg, ce bison de 12 pieds est construit avec des livres d'acier qui représentent les écrits d'auteurs autochtones du Canada.

La troisième a été réalisée par l'artiste autochtone britannico-colombien Arthur Vickers de Cowichan Bay en 2011. Intitulée *Intangible Heritage*, cette œuvre a été réalisée avec des médiums translucides, de la laque et de la poudre d'or avant d'être incrustée et recouverte à la main de feuille d'or. Elle représente les racines culturelles et ancestrales de l'artiste. La figure centrale a les bras tendus vers les générations futures et regarde vers l'avant. L'imagerie complexe de Vickers est traditionnelle, mais sa technique et sa vision sont vraiment novatrices et avant-gardistes.

Ces trois œuvres représentent les principes clés qui sous-tendent cette déclaration pour les artistes, les organismes artistiques et les auditoires intéressés par les arts, puisqu'elles font l'éloge du passé, du présent et de l'avenir, de la tradition et de l'innovation, du respect et du soutien ainsi que de l'honneur et de l'engagement.

Les spécialistes ont établi les quatre piliers des collectivités durables : le capital social, le capital humain, le capital naturel et le capital culturel. Sans le quatrième pilier, la société est comme un tabouret instable à trois pattes. Dans les mots de l'Australien Jon Hawkes, l'auteur de l'ouvrage intitulé *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's Essential Role in Public Planning* :

La créativité fait jaillir la lumière de la noirceur.

L'art fait jaillir le feu de la lumière.

La culture fait jaillir la chaleur du feu.

Cette déclaration se veut une plateforme pour la créativité, la lumière, l'art, le feu, la culture et la chaleur. Elle établit des principes directeurs, une vision et des valeurs fondamentales pour l'expression artistique et créative et l'accès à celle-ci, ainsi que pour l'élaboration de politiques et de mesures législatives.

Il y a plus de 10 ans, bien avant que je sois sénatrice, j'ai défendu l'établissement d'une charte canadienne des droits culturels qui donne un accès universel à l'art et à la culture, protège la propriété intellectuelle et enrichit le quotidien.

Honorables sénateurs, je pense que le Sénat est la bonne tribune pour lancer une telle initiative et faire de notre pays un meilleur endroit pour tous. Les droits fondamentaux de la personne sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui a suivi, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste de l'UNESCO et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le Canada en est signataire.

Cependant, nous n'avons pas encore pris suffisamment de mesures.

Au cours de la dernière année, les participants des groupes de discussion m'ont dit qu'il est absolument primordial que le Canada aligne sa manière de concevoir le domaine des arts et les mesures de soutien envers ce secteur sur les déclarations et les documents de l'UNESCO relatifs aux arts. Collectivement, ils ont clairement souligné que le Canada doit tenir compte des arts et de la culture dans l'ensemble des politiques, des programmes et des investissements qui touchent le domaine des arts et la société en général.

[Français]

De plus, la déclaration s'appuie sur d'autres rapports et objectifs du Sénat. L'article 8 vise à assurer que :

Chaque artiste canadien a le droit d'être représenté à l'étranger, et le public a le droit de connaître et d'explorer l'art de toutes les époques et de toutes les régions du monde.

Cela s'appuie sur le rapport sénatorial de 2019 intitulé *La diplomatie culturelle à l'avant-scène de la politique étrangère du Canada*. Patrimoine canadien élabore les stratégies de mise en œuvre de l'étude, et Affaires mondiales Canada et le Conseil des arts du Canada ont adopté ses objectifs et ses principes.

Le Canada est formé de communautés et de cultures, de même que de gouvernements fédéral, provinciaux, civiques et des Premières Nations. Chacun a son propre mandat et son propre cadre de référence. Souvent, il y a un manque de connexion et de compréhension entre chacun d'eux. Je crains que cette réalité ne fasse que renforcer l'existence de silos individuels.

En période de prospérité, les arts profitent d'un certain soutien financier. Durant les périodes moins favorables, ils sont souvent écartés du centre, et leurs programmes de financement sont coupés sans analyse préalable ni considération pour les pertes subséquentes pour la santé physique ou mentale des individus, ou pour la société dans son ensemble.

Les compressions peuvent équilibrer un budget à court terme, mais elles peuvent être très coûteuses pour la société dans son ensemble à plus long terme. Nous oublions, à nos risques et périls, qu'il est sage d'investir dans les arts. Les arts et la culture « remboursent », de manière tangible et intangible. Pendant de nombreuses années, j'ai constaté que les arts paient aux gouvernements plus de trois fois leur part d'impôt par rapport au total des budgets consacrés aux arts par les trois ordres de gouvernement. Cela s'ajoute à l'espoir, à la vision et au réconfort que procurent les arts.

[Traduction]

Par conséquent, la déclaration stipule ceci :

Est reconnue et confirmée par les présentes la contribution essentielle des arts, de la culture et du patrimoine à la santé et au bien-être social et économique de toute personne au Canada, y compris tous les aspects de la justice sociale et de la réconciliation.

Et :

Chaque artiste a droit à la propriété intellectuelle et à la protection du droit d'auteur de ses œuvres; le droit d'être à l'abri de toute appropriation culturelle; le droit à l'équité en matière d'emploi et à la sécurité économique; et le droit d'être reconnu pour la valeur de ses œuvres, lesquels sont autant de droits indispensables à la santé économique de notre pays.

D'un point de vue pratique, les artistes autochtones perdent des sources importantes de revenus en raison de l'appropriation illégale et non autorisée partout dans le monde de leurs images, symboles, signes et emblèmes pour l'industrie touristique. J'espère que cette déclaration contribuera à renforcer l'application des dispositions sur les droits d'auteurs et les impôts.

La pandémie de COVID-19 a eu un effet dévastateur sur les artistes ainsi que les travailleurs et les organisations du domaine des arts. Le domaine des arts a pratiquement été mis en arrêt total pour les créateurs et le public. Au fur et à mesure que les activités reprennent, j'entends quotidiennement que le chemin est ardu.

Un témoignage entendu lors de la réunion du Comité permanent du patrimoine canadien du 30 octobre 2020 a révélé ce qui suit :

Le PIB réel du sous-secteur des arts, des spectacles et des loisirs s'élevait à 7,3 milliards de dollars en juillet 2020, comparativement à 15,6 milliards de dollars en février 2020. Il s'agit là d'une diminution de plus de 50 % en quatre mois seulement.

D'autres études ont confirmé la crise. Par exemple, la première constatation d'un sondage publié par Abacus Data le 8 février 2021 est que « 85 % des Canadiens croient que la pandémie aura une incidence négative sur les arts et la culture ». C'est le cas.

Le 24 février 2021, Recherches sur les arts a fait rapport de deux sondages, l'un mené auprès d'artistes et l'autre d'organismes artistiques. Les deux sondages ont révélé des données alarmantes. Un travailleur du milieu artistique sur quatre a perdu son emploi, et, entre 2019 et 2020, « les heures travaillées ont diminué de 37 % dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs ». Les classifications des arts d'interprétation et des établissements du patrimoine ont connu une baisse de 35 %. Autrement dit, le rapport signale que « ces travailleurs du secteur culturel ont perdu plus d'une heure de travail sur trois [...] ». Parmi les 1 273 artistes et travailleurs du milieu artistique qui ont répondu au sondage :

[...] 71 % des personnes répondantes travaillaient moins dans le secteur culturel en novembre qu'avant la pandémie de COVID-19, dont 12 % qui ne travaillent plus du tout dans le secteur [...] 68 % des répondants [ont] déclaré un revenu inférieur à celui qu'ils avaient prévu à l'origine [...]

Nous savons que, en période de prospérité, la majorité des gens qui travaillent et qui touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté sont des artistes. Aujourd'hui, le nombre de personnes dans ce groupe a monté en flèche. Par conséquent, pour respecter ces gens, il faut respecter leur droit d'avoir un contrat de travail et des avantages sociaux équitables ainsi qu'un salaire juste.

Connaissant les données documentant l'intégration essentielle des arts dans la société, nous avons la responsabilité de faciliter l'accès à tous les domaines d'expression créatrice. Le paragraphe 7 de l'annexe stipule ceci :

Chaque artiste, quelle que soit sa discipline, a le droit d'accéder à une place visible dans la vie publique par son art — y compris par des présentations artistiques publiques — et de joindre sa voix et sa vision artistique au débat démocratique.

C'est aussi important, car le paragraphe 9 de la même annexe stipule ceci :

Au Canada, chaque artiste, organisation artistique ou maison de production a le droit de prendre des risques et d'investir dans l'innovation créatrice tout en servant les communautés et l'intérêt public, et doit pouvoir bénéficier en toute indépendance des soutiens et des moyens pour ce faire.

Le paragraphe 10 stipule ceci :

Au Canada, chacun, y compris l'artiste, a le droit d'être à l'abri de toute discrimination fondée notamment sur le racisme, l'âgisme et tous les stigmas, et chaque artiste, y compris celui qui est atteint d'un handicap ou de surdité, a le droit d'avoir un accès physique facile aux lieux et aux espaces de création, de production et de présentation de ses œuvres, qu'il s'agisse de la scène ou d'autres espaces, ainsi qu'aux galeries, musées, studios et espaces de pratique et, notamment, au moyen de débouchés numériques et en ligne.

J'ai pour objectif que cette déclaration devienne la pierre d'assise de l'élaboration continue des politiques dans de multiples ministères. Je pense notamment à la politique sur les musées décrite dans la lettre de mandat de l'ancien ministre du Patrimoine; à la politique culturelle noire demandée récemment par le Caucus des parlementaires noirs; aux moyens requis pour que les objectifs de réconciliation se concrétisent grâce à de véritables réconciliATIONS; et au travail nécessaire pour régler les enjeux relatifs à la médecine de couloir, à la santé mentale, aux affaires mondiales et encore plus. Autrement dit, je souhaite qu'en reconnaissant et en réaffirmant la valeur des arts et de l'expression créative, la déclaration offre une vision apte à améliorer la société.

[Français]

Les principales questions sous-jacentes sur lesquelles je rumine depuis des décennies sont les suivantes : à qui appartient la culture? Qui doit décider de son avenir? D'où vient la politique? S'exerce-t-elle du haut vers le bas ou de la base vers le haut? Quel est le juste équilibre entre les orientations des gouvernements et les besoins du public?

Les questions qui évoquent la nécessité de la participation du public et de la formation créative pour les personnes de tous âges sont abordées dans les articles 2 et 3 de la déclaration, dont le texte figure à l'annexe du projet de loi S-208 :

Au Canada, chacun, y compris l'artiste, a droit à la liberté d'expression et d'association, en particulier en ce qui concerne les questions d'intérêt public et lors des débats qui les entourent.

Chaque Canadien ou résident canadien, quels que soient son âge, ses spécificités culturelles ou ses origines, a le droit de connaître et d'enrichir sa mémoire et ses collections artistiques ainsi que son patrimoine matériel et bâti, lesquels définissent ensemble nos histoires et expériences et nos traditions individuelles et collectives.

[Traduction]

La déclaration dit aussi ceci :

Au Canada, chacun, quelles que soient ses spécificités culturelles ou ses origines, a le droit de prendre part à l'art en assistant ou en accédant à des manifestations artistiques, qu'il s'agisse de musique, de littérature, d'arts dramatiques, d'arts visuels, de cinéma, de danse, de théâtre ou d'arts de la scène.

Et ceci :

Au Canada, chacun, quel que soit son âge, y compris l'enfant ou l'adolescent, a le droit d'exercer sa créativité artistique et de s'adonner aux arts d'expression, y compris le droit à l'apprentissage et à l'acquisition des connaissances, démarches créatrices et aptitudes requises pour la pratique d'un instrument de musique, le dessin, la danse, la composition, l'écriture ou le design ou pour se consacrer à l'innovation créatrice par d'autres moyens.

Honorables sénateurs, accorder de la valeur au talent créateur, c'est accorder de la valeur à tous les Canadiens — à leurs voix, à leur bien-être, à leurs sentiments d'identité et d'appartenance — tout en stimulant l'économie et en améliorant notre réputation et favorisant la bonne entente sur la scène internationale. Je me suis entretenue avec des gens de tout âge, des étudiants du secondaire à des nonagénaires. Un jeune participant à un groupe de discussion a fait remarquer : « Le rôle de l'artiste en tant que raconteur d'histoires est essentiel à l'humanité et à la société. »

Toutefois, les jeunes participants ont aussi parlé de découragement, de stress et de la peur liés aux aspects financiers d'une carrière artistique naissante. Je sais qu'ils modifieront et bonifieront le système, mais ils ont besoin d'aide alors qu'ils trouvent de nouvelles façons de créer et de captiver leur public. Il faut encourager ceux qui ne sont peut-être pas des étoiles du monde artistique, mais qui ont beaucoup à dire et à donner.

En conclusion, je vais citer des opinions qui ont été exprimées à plus d'une reprise au cours de nos séances. Un participant a dit : « C'est ambitieux et c'est historique. Ce sera déterminant. » Un autre a déclaré :

La nature multidimensionnelle des arts et les nombreuses diversités et Premières Nations qu'elle touche ont leurs propres tensions et complexités. Il est important, et il est temps, d'aborder l'étendue des problèmes que cela implique pour les artistes, les travailleurs du secteur des arts et les publics.

Enfin, un autre a fait valoir ceci : « C'est une forme de démocratie culturelle qui reconnaît l'histoire et la tradition, aujourd'hui et dans l'avenir. »

Honorables sénateurs, les artistes sont considérés à juste titre comme des leaders d'opinion. Ils sont visionnaires et honnêtes dans leur travail.

[Français]

Les arts incarnent des liens essentiels à la fois avec la Commission de vérité et réconciliation et avec l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Ces dernières ont été primordiales dans nos discussions. On a dit que la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada est un fondement visant à honorer la créativité

communautaire, à reconnaître les langues autochtones comme un noyau de la culture autochtone et à favoriser la compréhension et la protection contre l'appropriation des images culturelles.

[Traduction]

Elle concerne aussi les droits des futures générations. Comme il l'a fait encore le mois dernier, voici ce qu'affirme depuis de nombreuses années Richard Hunt, un artiste kwakwaka'wakw :

Quand je crée une chose, je réclame les droits qui y sont associés pour moi-même et, en même temps, pour nos enfants et pour tous les Kwakwaka'wakw. Ils en sont les vrais propriétaires.

Comme le musicien et écrivain Tom Jackson l'a si bien dit durant nos séances :

L'art n'accorde pas de pouvoir, mais il proclame simultanément la vérité, l'histoire, la mémoire et la vision du futur. C'est une réalité et parfois une tension entre ce qui existe et ce qui devrait exister.

Il ajoute : « L'art sauve des vies. » Comme c'est bien dit. Il souligne que l'art englobe la compassion, l'empathie et l'espoir, en plus « de nous parler et de nous transporter grâce à ses outils de

changement ». Pourquoi? Il répond : « Les gens doivent comprendre les émotions — celles du cœur, pas seulement celles de l'argent. » J'en conviens de tout cœur.

Les dix arguments de la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada jettent la base de la reconnaissance culturelle dans les politiques sociales, développementales, d'innovation et internationales du Canada. Donnant accès à la fois au passé et au présent, cette déclaration contribuera à la création d'un avenir brillant, en plus de constituer un élément important de réconciliation en luttant contre le racisme et contre de nombreux enjeux cruciaux de la société. Comme je l'ai déjà écrit dans d'autres contextes, la voix des artistes soulève des préoccupations sociales vitales. Nous devons écouter ces voix dans toute la splendeur de leurs moyens de création. Elles nous disent de manière si émouvante qui nous sommes, ce que nous devons chérir, et ce contre quoi nous devons lutter en tant que société.

Honorables sénateurs, comme vous le savez je crois que tout le monde va mieux quand tout le monde va mieux. Ce principe permet d'améliorer bien des situations et d'améliorer le sort des collectivités et des créateurs canadiens. Je vous demande d'appuyer la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada. Merci.
